

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2014.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	au	Du 01/04/2013 au 30/06/2013	Juin-14	Juin-13	déc13
1 - Produits d'exploitation bancaire	85 108	74 679	157 627	135 315	281 877
Intérêts	55 944	52 533	112 021	99 127	212 924
Commissions en produits	11 303	9 684	21 841	18 588	39 108
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	17 861	12 462	23 765	17 600	29 845
2 - Charges d'exploitation bancaire	28 129	24 918	56 851	46 254	102 080
Intérêts encourus	27 857	24 654	56 369	45 798	101 054
Commissions encourues	272	264	482	456	1 026
3 - Produit Net Bancaire	56 978	49 761	100 776	89 061	179 797
4 - Autres produits d'exploitation	191	133	367	408	1 015
5 - Charges opératoires, dont :	16 365	14 636	29 565	27 577	55 573
Frais de personnel	12 933	11 483	22 759	21 183	42 199
Charges générales d'exploitation	3 432	3 153	6 806	6 394	13 374
6 - Structure du portefeuille au bilan			482 772	384 032	424 616
Portefeuille titres commercial			181 972	133 966	179 932
Portefeuille titres d'investissement			300 800	250 066	244 684
7 - Encours net des crédits (1)			3 186 012	2 913 400	3 057 252
(hors dotation aux provisions de la période)					
8 - Encours des dépôts, dont :			2 681 951	2 714 102	2 680 214
Dépôts à vue			881 472	846 683	842 374
Dépôts d'épargne			720 181	682 874	702 667
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			88 651	50 045	44 152
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			540 276	505 543	505 543

- (1) Chiffres Juin 2013 et décembre 2013 tenant compte des provisions de la période.
- (2) Compte non tenu du résultat de la période.

BANQUE DE TUNISIE NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 JUIN 2014

1. Bases retenues pour l'elaboration des indicateurs trimestriels :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

<u>Titres de transaction</u> : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

<u>Titres d'investissement</u> : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

<u>Titres de placement</u> : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{ème} TRIMESTRE 2014:

A la fin du 2^{ème} trimestre 2014, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- Les crédits à la clientèle (nets des provisions constituées) sont en progression de +9,4%, passant de 2.913.400 mD en 2013 à 3.186.012 mD en 2014. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de -1,2% passant de 2.714.102 millions de dinars en Juin 2013 à 2.681.951 millions de dinars en Juin 2014.
- Les produits d'exploitation bancaire ont progressé de +16,5% pour atteindre 157.627 mille dinars au 30/06/2014 contre 135.315 mille dinars au 30/06/2013. Cette progression concerne toutes les

composantes des revenus : les intérêts (+13%), les commissions (+17,5%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+35%).

- Les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de +22,9% entre Juin 2013 et Juin 2014. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des taux sur le marché monétaire.
- *Le Produit Net Bancaire* a atteint à la fin du 2^{ème} trimestre 2014 un montant de 100.776 mille dinars, contre 89.061 mille dinars au 30 Juin 2013, soit une progression de +13,2%.
- Les charges opératoires ont enregistré une augmentation de +7,2%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de 6,4% et des frais du personnel de 7,4% entre juin 2013 et juin 2014. Les charges du personnel englobent une provision de la prime d'intéressement à servir au personnel sur la base du résultat net de la période.
- Suite à l'ouverture de 4 nouvelles agences au cours du 1^{er} semestre 2014, le réseau de la banque est composé de 108 points de vente au 30 juin 2014.